ABLIS TAXIS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 32.564 euros
Siège social : 95-103 rue Charles Michels - 93200 Saint-Denis
312 785 579 R.C.S. BOBIGNY
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin, la société SLOTA, Associé Unique de la société ABLIS TAXIS, après avoir pris connaissance des comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat
- Décision à prendre en application de l'article L.223-42 du Code de commerce
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de 30.089,01 €, et les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été engagée au cours de l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, correspondant à une perte nette comptable de 30.089,01€ de la manière suivante :

- Perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 30.089,01 €
- en totalité au compte « Report à nouveau » (30.089,01) €

Ce qui aura pour effet de porter le compte « report à nouveau » à un solde débiteur de 29.168,28 €.

L'Associé Unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende
2022	0 €
2023	23 496 €
2024	32 040 €

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui ont été approuvés aux termes de la première décision, faisant apparaitre des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,

et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y pas lieu à la dissolution de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique constate, conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, que les conventions suivantes ont été conclues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de Prestation de Services entre la Société et la société SLOTA en date du 25 juin 2013 ainsi que tout avenant y afférent. Cette convention a pour objet de permettre à la Société de bénéficier de conseil et d'assistance en matière d'orientation industrielle et stratégique, de gestion de flotte de véhicules et d'assurance ;
- Convention de Prestation de Services entre la Société et la société SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 en date du 25 juin 2013 ainsi que tout avenant y afférent. La société SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 s'est engagée à assurer l'entretien et la réparation des véhicules appartenant à la Société ;
- Convention de Prestation de Services entre la Société et la société METROCAB en date du 1er septembre 2013 ainsi que tout avenant y afférent. La société METROCAB s'est engagée à assurer la fourniture, la pose et l'entretien des équipements spécifiques des taxis pour les véhicules appartenant à la Société ;
- Convention de Centralisation de Trésorerie entre la Société et la société SLOTA en date du 2 décembre 2014 ainsi que tout avenant y afférent. Cette convention a pour objet de permettre à la Société d'améliorer les conditions de gestion de ses besoins et excédents de trésorerie à court terme ;
- Convention de Prestation de Services entre la Société et la société NEWCO CAB en date du 15 novembre 2019 ainsi que tout avenant y afférent. Cette convention a pour objet de permettre à la Société de bénéficier de conseil et d'assistance en matières juridique, comptable et financière ;
- Convention de centralisation et de gestion de trésorerie entre la Société et la société HYSETCO en date du 22 décembre 2020. Cette convention a pour objet d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe ;
- Convention de vente et refacturation d'hydrogène entre notamment la Société et les sociétés HYSETCO et SLOTA en date du 31 décembre 2025. Cette convention a pour objet la fourniture d'hydrogène à toutes les sociétés du groupe.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



Pour SLOTA
NEWCO CAB
Monsieur Stéphane PTAK

Certifiés conformes Stéphane PTAK

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : ABLIS TAXIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 103 Rue Charles Michels 93200 SAINT DENIS — Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case :

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2025 Net 3	Exercice N-1 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	22 867,35	AI	22 867,35	22 867,35
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 990,00	AS 23 463,80	16 526,20	23 151,20
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	3 201,43	CT	3 201,43	3 201,43
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		3 201,43
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH	5 991,44	BI	5 991,44	5 991,44
	TOTAL (II)	BJ	72 050,22	BK 23 463,80	48 586,42	55 211,42
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	40 208,16	BY 35 668,44	4 539,72	6 846,43
	Autres créances (3)	BZ	35 471,62	CA	35 471,62	117 887,14
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	12 762,94	CI	12 762,94	
	TOTAL (III)	CJ	88 442,72	CK 35 668,44	52 774,28	124 733,57
	Frais d'emission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	160 492,94	1A 59 132,24	101 360,70	179 944,99

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : ABLIS TAXIS — Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 32 564,00)		DA	32 564,00	32 564,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 256,40	3 256,40
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	10,64	10,64
	Réserves réglementées (3) — Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1		DF		
	Autres réserves — Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivant EJ		DG		
	Report à nouveau		DH	920,73	442,00
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(30 089,01)	32 518,73
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	6 662,76	68 791,77
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	2 253,00	28 227,72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 613,00	1 613,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	43 743,49	50 937,95
	Dettes fiscales et sociales		DY	242,00	3 329,05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Instrument financier à terme		D1		
	Autres dettes		EA	18 731,55	8 372,62
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	28 114,90	18 672,88
	TOTAL (IV)		EC	94 697,94	111 153,22
	Écarts de conversion passif et différences d'évaluation **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	101 360,70	179 944,99

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	93 084,94	109 540,22
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : ABLIS TAXIS — Néant ☐

			Exercice N					Exercice N-1
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA 4 251,18		FB		FC 4 251,18	3 312,18
	Production vendue	biens	FD		FE		FF	
		services	FG 162 390,84		FH		FI 162 390,84	231 835,55
	Chiffres d'affaires nets		FJ 166 642,02		FK		FL 166 642,02	235 147,73
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO 4 400,04	3 327,12
	Reprises sur amortissements et provisions						FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						F1	
	Autres produits (1) (11)						FQ 19 258,70	15 261,43
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 190 300,76	253 736,28
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS 42 259,80	44 574,01
	Variation de stock (marchandises)						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	
	Autres achats et charges externes (3)						FW 162 472,17	146 746,46
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX 2 248,01	2 949,00
	Salaires et traitements						FY	
	Cotisations sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA 6 625,00	3 348,80
		- dotations aux dépréciations					GB	
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	
	Autres charges (12)						GE 711,37	4 467,91
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 214 316,35	202 086,18
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG (24 015,59)	51 650,10
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ 2 110,00	2 730,00
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 2 436,55	4 467,53
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
	Total des produits financiers (V)						GP 4 546,55	7 197,53
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV 4 546,55	7 197,53
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW (19 469,04)	58 847,63

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise : ABLIS TAXIS — Néant ☐

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		4 270,98
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 619,97	19 963,88
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(10 619,97)	(15 692,90)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**	HK		10 636,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	194 847,31	265 204,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	224 936,32	232 686,06
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	(30 089,01)	32 518,73

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploit (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) **A5**		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8		
	Dont cotisations facultatives Madelin **A10**				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A11**				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)		HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Dotation exceptionnelle pour créances douteuses	10 619,97	
TOTAL GENERAL	10 619,97	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD